

Délibération N° 2019-23

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 5 avril 2019,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;
Vu l'avis favorable de la CFVU rendu lors de la séance du 29 mars 2019,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation des avis de la CFVU du 29 mars 2019

I Ordonnancement et cadrage des modalités d'examen des vœux en L1

L'ordonnancement et le cadrage des modalités d'examen des vœux en L1, communs aux 14 portails de l'Université Lyon 2, au titre de l'année 2019-2020 sont approuvés à la majorité.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 20
Dont :
Pour : 15
Contre : 4
Abstention : 1

II Modifications de maquettes au titre de l'année universitaire 2019/2020

Les modifications de maquettes jointes en annexe sont approuvées à la majorité.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 20
Dont :
Pour : 15
Contre : 2
Abstentions : 3

III Conventions

- 1/ Institut de Psychologie/Université Lyon 1/ESPE/Rectorat de Lyon : convention de formation concernant les élèves-stagiaires PsyEN
- 2/ Université Lyon 2/IEP de Lyon/Vetagrosup/ENSV/ENTPE : convention de partenariat concernant la mise en œuvre des parcours « analyse des politiques publiques », « évaluation des politiques publiques », et « politiques publiques de l'alimentation et gestion des risques sanitaires » du Master Science politique
- 3/ UFR Droit Julie-Victoire Daubié/Université de Bergame : avenant à l'accord-cadre concernant le programme MINERVE « Droit Italien/DUDI du son »
- 4/ IEP de Lyon : convention de partenariat concernant la Public Factory, laboratoire d'innovation publique de l'Université de Lyon
- 5/ UFR LESLA/Médiathèque du Bachut : convention de mise à disposition de salles concernant l'UE « PPMP » de la L1 portail Arts, la L2 et L3 Musicologie
- 6/ UFR T&T/Université Lyon 3/ENS Lyon/EHESS/Université de Savoie Mont Blanc : convention d'application du Master co-accrédité « Mondes médiévaux » du site Lyon/St-Etienne

Les conventions ci-dessus sont approuvées à l'unanimité conformément aux documents joints en annexe.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 20

Le point relatif à la composition de la Commission CVEC est retiré de l'ordre du jour.

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM)
Campus Berges du Rhône – 16, quai Claude Bernard – F69365-Lyon cedex 07
Téléphone : +33(0)4 78 69 74 58
dajim@univ-lyon2.fr – www.univ-lyon2.fr

Fait à Lyon, le 8 avril 2019
La Présidente de l'Université Lyon 2
Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services
Nathalie DOMPNIER
Vincen FABRE
ACADEMIE DE LYON • UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2 • ACADEMIE DE LYON

Délibération N° 2019-24

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 5 avril 2019,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018,
- Vu** les statuts du Service général d'action sociale adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 13 juillet 2012 ;
- Vu** la délibération 2017-28 en date du 2 mai 2017 portant réaffectation d'un logement de fonction en logement à vocation sociale sans considération de service ;
- Vu** la délibération 2017-85 en date du 27 novembre 2017 portant réaffectation d'un logement de fonction en logement à vocation sociale sans considération de service ;
- Vu** la délibération 2017-95 en date du 15 décembre 2017 portant approbation de la révision du montant des redevances des logements à vocation sociale sans considération de service ;
- Vu** l'avis favorable du Conseil de gestion de l'action sociale en date du 19 mars 2019,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Action sociale :

Le Conseil d'administration approuve :

- 1) La modification des statuts du SGAS, conformément au document joint en annexe.
- 2) La mise en œuvre du dispositif de bons alimentaires, dans les conditions mentionnées dans le document joint en annexe.
- 3) Les nouvelles conditions d'attribution des logements à vocation sociale, conformément au document joint en annexe.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 20

Fait à Lyon, le 8 avril 2019

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Nathalie DOMPNIER
Vincent FABRE



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Délibération N° 2019-25

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 5 avril 2019,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 23 novembre 2018

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2018.

La présente délibération est approuvée à la majorité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 18

Dont :

Pour : 16

Ne prennent pas part au vote : 2

Fait à Lyon, le 8 avril 2019

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente
Le Directeur Général des Services
Nathalie DOMPNIER
Vincent FABRE



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Délibération N° 2019-26

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 5 avril 2019,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, notamment l'article 37,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation du rapport d'activité de l'Université au titre de l'année 2017-2018

Le conseil d'administration approuve le rapport d'activité 2017-2018, joint en annexe.

La présente délibération est adoptée à la majorité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 20

Dont :

Pour : 19

Abstention : 1

Fait à Lyon, le 8 avril 2019

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente
Le Directeur Général des Services
Nathalie DOMPNIER
Vincent FABRE

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université

Délibération N° 2019-27

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 5 avril 2019,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-3 et R719-64,
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Fixation de la procédure interne d'élaboration du budget 2020.

Les membres du Conseil d'administration approuvent la procédure interne d'élaboration du budget, conformément au document joint en annexe.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 20

Fait à Lyon, le 8 avril 2019

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services
Nathalie DOMPNIER Fabre
UNIVERSITÉ
LUMIÈRE
LYON 2
ACADEMIE DE LYON

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université

Délibération N° 2019-28

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 5 avril 2019,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018;
Vu la délibération n°2017-59 du 10 juillet 2017 portant délégation de pouvoir accordée par le Conseil d'administration à la Présidente,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation de conventions

- Convention de subvention ANR projet « VALFREE » pour un montant de +259.368,87 euros,
- Convention de financement avec l'association « Agir pour l'école » pour un montant de +37.700 euros,
- Convention de subvention du colloque « IC 2019 : Au-delà des frontières » du 2 au 4 mai 2019 à Lyon pour un montant de -6548 euros,
- Avenant à la convention de gestion entre l'Université Lyon 2 et l'IEP de Lyon pour un montant de +126.556,85 euros,
- Convention cadre régissant les relations entre l'Université Lyon 2 et l'association sportive de l'Université Lyon 2 au titre de l'année 2018-2019 pour un montant de -50.700 euros.
- Convention financière avec l'Université de Lyon relative à l'opération Lyon Cité Campus-site universitaire des Quais pour un montant de -4.700.000 euros (4.700 K€),
- Convention d'adhésion au Réseau Gésat pour un montant de -15.000 euros par an sur trois ans.

Les conventions et l'avenant joints en annexe sont approuvés à l'unanimité.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 20

Fait à Lyon, le 8 avril 2019

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services
Nathalie DOMPNIER
Vincent FABRE



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Délibération N° 2019-29

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 5 avril 2019,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 et L712-3 ;
Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation du lancement et de la signature d'un marché public

Le Conseil d'administration approuve, au regard du descriptif joint en annexe, le lancement et la signature du marché public suivant :

- Reprographie haut débit

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 20

Fait à Lyon, le 8 avril 2019

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services
Nathalie DOMPNIER
Vincent FABRE



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.